

---

**164**

**DA44**

Construction de l'autoroute 30  
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15  
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

## **CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15**

### **PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET D'AUTOROUTE ET ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA PREMIÈRE PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES**

18 au 21 février 2002

**DIRECTION DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE**  
Service des inventaires et du Plan

Avril 2002

Québec 

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
1. Décontamination des terrains dans l'axe de la 132.....	3
2. Traitement architectural des structures et du paysage.....	3
3. Aménagement de trottoirs et de pistes cyclables .....	3
4. Liens additionnels entre le nord et le sud.....	4
5. Prolongement de la rue Léo .....	4
6. Terrains résiduels.....	4
7. Désenclavement de l'entreprise Azimuth .....	4
8. Demande de la municipalité de Saint-Constant pour une voie bidirectionnelle .....	4
9. Prolongement du boulevard Georges-Gagné jusqu'à la rue Principale.....	5
10. Pollution sonore : suivi acoustique .....	5
11. Contamination des puits artésiens : suivi et dommages .....	5
12. Partenariat et péage pour l'autoroute 30.....	5
13. Puits artésien de monsieur Réal McNeil.....	5
14. Propriétés de madame Philomena Kougemitros .....	5

Au cours de la première partie des audiences publiques portant sur le projet de l'autoroute 30 entre Sainte-Catherine et l'autoroute 15, le ministère des Transports a pris auprès des citoyens des municipalités touchées par l'entreprise, un certain nombre d'engagements formels.

Ces engagements concernent quelque 14 enjeux de la construction de l'autoroute 30 entre Sainte-Catherine et l'autoroute 15, ces problématiques particulières n'ayant pas fait l'objet d'entente avant le début des audiences.

Ce document a pour objectif d'énumérer ces engagements tout en signalant l'endroit où on peut les retrouver dans les transcriptions des audiences.

## **1. DECONTAMINATION DES TERRAINS DANS L'AXE DE LA 132**

Le Ministère s'engage à décontaminer les terrains situés dans son emprise dans l'axe de la route 132, préalablement à la réalisation des travaux.

- Séance de la soirée du 18 février 2002, lignes 2880 à 2890;
- Séance de la soirée du 21 février 2002, lignes 2835 à 2850.

## **2. TRAITEMENT ARCHITECTURAL DES STRUCTURES ET DU PAYSAGE**

Le Ministère s'engage à retenir les services d'un architecte pour améliorer le design des structures et d'un architecte du paysage pour aménager globalement son emprise.

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 1235 à 1380.

## **3. AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES**

Le Ministère s'engage à aménager des trottoirs sur chacun des viaducs, à reconduire les pistes cyclables actuelles, à recevoir et à évaluer les demandes additionnelles des municipalités à cet égard dans le cadre de la seconde partie des audiences.

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 1410 à 1560.

#### **4. LIENS ADDITIONNELS ENTRE LE NORD ET LE SUD**

Le Ministère s'engage à recevoir et à évaluer les demandes des municipalités pour des liens additionnels entre le nord et le sud dans le cadre de la seconde partie des audiences.

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 1585 à 1625.

#### **5. PROLONGEMENT DE LA RUE LEO**

Le Ministère s'engage à finaliser un protocole d'entente avec la ville de Sainte-Catherine afin de créer un lien routier entre l'autoroute 30 et le parc industriel de la municipalité par le prolongement de la rue Léo, et ce, advenant la réalisation de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132.

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 1735 à 1910;
- Séance de l'après-midi du 20 février 2002, lignes 110 à 120.

#### **6. TERRAINS RESIDUELS**

Après la réalisation complète des travaux, le Ministère disposera, s'il y a lieu, des terrains résiduels selon les dispositions prévues au « *Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics.* »

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 2415 à 2430;
- Séance de la soirée du 19 février 2002, lignes 1840 à 1880.

#### **7. DESENCLAVEMENT DE L'ENTREPRISE AZIMUTH**

Le Ministère verra à trouver une solution au problème d'enclavement de la compagnie Azimuth, en aménageant un accès sur la rue Léo.

- Séance de l'après-midi du 19 février 2002, lignes 2655 à 2700;
- Séance de la soirée du 20 février 2002, lignes 1275 à 1345.

#### **8. DEMANDE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-CONSTANT POUR UNE VOIE BIDIRECTIONNELLE**

Le Ministère s'engage à étudier la demande de la municipalité de Saint-Constant pour une voie bidirectionnelle sur la voie de service.

- Séance de l'après-midi du 20 février 2002, lignes 2625 à 2735.

## **9. PROLONGEMENT DU BOULEVARD GEORGES-GAGNE JUSQU'À LA RUE PRINCIPALE**

Le Ministère s'engage à étudier la demande de la municipalité de Delson pour le partage des coûts associés au prolongement du boulevard Georges-Gagné.

- Séance de l'après-midi du 20 février 2002, lignes 2870 à 2925.

## **10. POLLUTION SONORE : SUIVI ACOUSTIQUE**

Le Ministère s'engage à appliquer sa Politique sur le bruit routier et à effectuer un suivi acoustique du projet.

- Séance de l'après-midi du 21 février 2002, lignes 2270 à 2305.

## **11. CONTAMINATION DES PUIITS ARTESIENS : SUIVI ET DOMMAGES**

Le Ministère s'engage à effectuer un suivi pour assurer la qualité de l'eau pendant et après les travaux et, le cas échéant, à prendre la responsabilité des dommages dont il a la charge (comme les frais de connexion au réseau ou autres moyens disponibles).

- Séance de l'après-midi du 21 février 2002, lignes 2410 à 2475.

## **12. PARTENARIAT ET PEAGE POUR L'AUTOROUTE 30**

Le Ministère s'engage à ne pas solliciter un péage dans le cas où l'autoroute serait construite dans l'axe de la 132.

- Séance de la soirée du 21 février 2002, lignes 1790 à 1830.

## **13. PUIITS ARTESIEN DE MONSIEUR REAL MCNEIL (RUE UNION)**

Le Ministère s'engage à ajouter ce puits artésien à son suivi environnemental.

- Séance de la soirée du 21 février 2002, lignes 3305 à 3415.

## **14. PROPRIETES DE MADAME PHILOMENA KOUGEMITROS**

Le Ministère s'engage à effectuer un suivi particulier du niveau sonore (échantillonnage et interprétation) aux abords des propriétés de madame Kougemitros, à lui donner accès à toutes ses données et à inclure cette problématique particulière au comité de suivi prévu.

- Séance de la soirée du 21 février 2002, lignes 4630 à 4740.